

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS PHOTOS

« FLORENSAC : Chronique en pixels » - Edition 2026

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. OBJET DU CONCOURS

La Mairie de Florensac organise un concours photographique gratuit, intitulé « **FLORENSAC : Chronique en pixels** ».

Le but est de capturer, **exclusivement avec un téléphone portable ou une tablette**, la beauté, le patrimoine et les moments de vie qui font l'identité de la commune de Florensac. Ce concours met à l'honneur la créativité accessible à travers les outils numériques du quotidien.

2. PÉRIODE DU CONCOURS ET CALENDRIER (dates à déterminer)

Événement	Date	Note
Ouverture des soumissions	4 juillet 2026	
Clôture des soumissions	30 août 2026	Minuit, heure de Paris.
Annonce des résultats	23 septembre 2026	
Cérémonie de Remise des Prix	23 septembre 2026	

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CATÉGORIES D'ÂGE

- Le concours est **gratuit** et ouvert à toute personne domiciliée à Florensac.
- **Catégories d'âge** : Le classement sera établi au sein de l'une des quatre catégories suivantes, déterminée par l'âge du participant au 22 Février 2026 :
 - **Catégorie 1 : (11 à 17ans)**
 - **Catégorie 2 : Grand Public (18 et plus)**
- **Thématiques**
 - Capturez l'**environnement : nature, vignes, paysages et patrimoine (monuments, bâtiments anciens, rues typiques, places, statues, etc.)** qui façonnent notre belle Commune, de la garrigue aux vignobles.
 - Mettez en lumière la **vie quotidienne : instants et atmosphères**, ces moments simples et authentiques qui font l'âme de nos rues et de nos places.

- Saisissez l'énergie des **événements et fêtes** : des rassemblements, événements festifs sportifs ou culturels, des marchés ou des célébrations.

- **Droits de publication** : Le participant cède gratuitement et non exclusivement à la Mairie de Florensac le droit de publier, reproduire et diffuser les photos primées et sélectionnées sur tout support pour la promotion de la Commune.

Le nom de l'auteur sera systématiquement crédité.

- **Mineurs** : Les mineurs doivent obtenir l'autorisation de leurs parents ou tuteurs légaux (cf. Annexe A).
- **Exclusion pour impartialité** : La participation est strictement interdite aux élus du Conseil municipal de Florensac, ainsi qu'à leurs enfants et aux membres de leur famille directe (conjoint(e), partenaire, ascendants et descendants directs). Cette interdiction s'applique également aux membres du Jury.

II. CONDITIONS DE SOUMISSION

4. CONDITIONS DE PRISE DE VUE ET SOUMISSION

Critères	Détails
Couleur / N&B	Les photos peuvent être soumises en couleur ou en noir et blanc .
Matériel Utilisé	Téléphone portable ou tablette uniquement (tous modèles acceptés).
Nombre de Photos	Maximum de deux (2) photographies par participant.
Lieu de Prise de Vue	Les photos doivent être prises sur le territoire de la Commune de Florensac exclusivement.
Format du Fichier	Format JPEG obligatoire. 1X1 ,4X3, ou16X9
Résolution Minimale	Le côté le plus long de l'image doit avoir une résolution minimale de 1600 pixels ou 300 dpi (pour garantir la qualité d'impression en cas de sélection).
Taille du Fichier	Taille maximale de 5 Mo par fichier.

Retouche et Manipulation	Seules les retouches de base sont acceptées : luminosité, contraste, saturation, netteté, recadrage, et application de filtres simples (y compris la conversion en noir et blanc). Les photomontages, collages, ajouts d'éléments graphiques ou toute manipulation lourde altérant la réalité de la prise de vue sont strictement interdits . L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), sous quelque forme que ce soit et à quelque étape du processus de création ou de retouche de l'image, est également strictement interdite.
Procédure de Soumission	La participation est exclusivement en ligne. Les clichés doivent être déposés de la manière suivante : Envoi par Email via la page web dédiée : concoursphoto@ville-florensac.fr.
Informations Requises	Quel que soit le mode de soumission, le courriel ou le formulaire devra inclure OBLIGATOIREMENT les informations suivantes : Nom, Prénom, Date de Naissance du participant, Catégorie d'Âge et un Titre pour chaque photo. Les mineurs devront joindre l'Annexe A scannée.

5. EXCLUSIONS

Seront notamment refusées les photos :

- Contraires à la loi ou aux bonnes mœurs ;
- Portant atteinte à la vie privée ;
- Ne respectant pas les conditions de soumission (matériel, lieu, délai, format/taille).
- Créées, modifiées ou améliorées à l'aide d'un outil d'intelligence artificielle (IA), même partiellement.

III. JURY, DROITS ET PRIX

6. COMPOSITION DU JURY ET VOTE DU PUBLIC

Le Jury unique sera composé de 7 **personnes** (professionnels de l'image, membres de la vie locale, etc.). **Après une première sélection par ce Jury, le public sera invité à voter en ligne pour déterminer les lauréats.**

- **Principe de Jugement et Équité :**
 - Le Jury effectuera une présélection des meilleures photographies.
 - Le **vote du public en ligne** déterminera le classement final (1er, 2e, 3e prix).
 - **Ce classement sera établi séparément au sein de chacune des deux catégories d'âge, garantissant une compétition équitable entre les participants (Jeunes et Grand Public).**
- **Critères de sélection :** Le public est invité à juger sur :

- **Originalité et Créativité** : La singularité de la prise de vue, l'angle choisi ;
- **Qualité Artistique** : L'esthétique de l'image (composition, lumière, couleurs) ;
- **Pertinence Locale** : Le lien de la photo avec l'identité, le patrimoine ou la vie de Florensac (respect du thème).

7. PRIX ET EXPOSITION

- **Prix** : Il sera décerné deux prix, un dans chaque catégorie d'âge classes d'âge soit 2 lauréats au total.
- **Les prix** (appareils photo numériques d'une valeur de 300€) seront remis lors de la Cérémonie Officielle.
- **Exposition** : Les photographies lauréates feront l'objet d'une exposition physique à la Médiathèque de Florensac.

8. DROITS D'AUTEUR ET D'UTILISATION

Le participant atteste être l'auteur unique des photos. Les inscriptions sont nominatives. Le participant s'engage à réaliser lui-même la totalité des photographies soumises au concours. Dans tous les cas, il sera considéré par l'organisateur comme l'auteur des images transmises.

Le participant garantit que les photographies proposées sont originales, inédites et qu'il est le seul détenteur des droits attachés à cette photographie. Les formats panoramiques et les montages photos seront refusés.

9. INFORMATION ET CONTACT

Toute demande d'information, ainsi que l'envoi des clichés par email doit être adressée à :

- **Email** : concoursphoto@ville-florensac.fr
-

ANNEXE A : AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION ET CESSION DE DROITS (Obligatoire pour les participants mineures)

Je soussigné(e)

Nom et Prénom du Parent / Représentant Légal :

Lien de Parenté avec le Mineur (père, mère, tuteur légal) :

Adresse Complète :

Téléphone :

E-mail :

I. INFORMATIONS DU PARTICIPANT MINEUR

Nom et Prénom du participant mineur :

Date de naissance du mineur :

Catégorie d'âge du concours :
(Cocher la bonne case)

- Catégorie 1 : Collège (11-14 ans) Catégorie 2 : Lycée (15-17 ans)

II. AUTORISATION DE PARTICIPATION ET CESSION DE DROITS

J'atteste avoir pris connaissance et accepter l'intégralité du règlement du concours Photo "Florensac : Chroniques en Pixels" - Edition 2026 J'autorise formellement mon enfant,, à participer au dit concours. Je cède à titre gratuit et non exclusif à la Mairie de Florensac le droit de publier, reproduire, et diffuser la/les photographie(s) soumise(s) par mon enfant, sur tout support, pour la promotion de la Commune, du concours et/ou de l'exposition à la Médiathèque. Cette autorisation est valable pour une durée illimitée et sur tous les territoires. J'autorise la Mairie de Florensac à publier le Nom et Prénom de mon enfant en cas de sélection ou de victoire.

Fait à :

Le :

Signature du Parent / Représentant légal (précédée de la mention "Lu et Approuvé") :